

# GUIDE

## DE DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

### Qui doit remplir le formulaire ?

Le formulaire d'antécédent judiciaire doit être rempli par toute personne désirant œuvrer dans le CHU de Québec - Université Laval, que ce soit en tant qu'employé, stagiaire, professeur...

Ce document ne doit être complété qu'une seule fois, à moins de changement relatif aux antécédents judiciaires; auquel cas, le changement devra nous être signalé dans les dix jours de sa survenue.

### Formulaire dûment complété :

- ✓ Les déclarants doivent remplir les 5 sections du document.
- ✓ Dans la section "Etablissement d'enseignement", il faut noter le nom de l'établissement scolaire et non celui du lieu de stage.
- ✓ Dans la section « Programme d'études », il faut noter le nom de la spécialité (Soins infirmiers, APES, APED, Radiodiagnostic, Radio-oncologie, Echographie, Pharmacie...). Ne pas inscrire le numéro de cours.
- ✓ Afin que les informations restent enregistrées dans le document, les personnes doivent enregistrer le document sur leur ordinateur avant de l'envoyer. Dans le cas contraire, le document sera réceptionné vierge.

### Adresse courriel :

- ✓ L'adresse courriel pour l'envoi des documents est : [atcdj.stagiaires@chudequebec.ca](mailto:atcdj.stagiaires@chudequebec.ca).

Il n'est absolument pas nécessaire de mettre en copie ou en 2ème destinataire l'adresse courriel de stages.bleu ou stages.rouge ou autre. **Nous vous demandons de n'envoyer le formulaire qu'à l'adresse mentionnée.**

### Confirmation de réception du courriel :

- ✓ Pour vous assurer que le formulaire envoyé est bien reçu par la boîte courriel "ATCDJ", vous recevez systématiquement un message de confirmation de réception.

Ceci est un gage de réception du courriel; cela ne veut pas dire que le formulaire est joint, ou correctement rempli.

S'il y a un problème avec le formulaire ou en cas de déclaration positive, nous communiquerons avec le déclarant si nécessaire.

### Délai de réception :

- ✓ Dans la mesure du possible, nous devons les recevoir au minimum 3 semaines avant l'arrivée de la personne.

Selon les cas, l'étude et l'analyse peuvent demander quelques jours, voire plusieurs semaines. Il est parfois nécessaire de demander au déclarant de nous fournir des documents que lui-même devra se procurer.

La réception et l'étude de ces formulaires est impérative avant l'entrée dans les hôpitaux.

**Nous insistons sur le fait que les personnes dont le formulaire ne nous est pas retourné et accepté en cas de déclaration positive, pourront se voir refuser l'accès à leur stage au sein du CHU de Québec**

/MLS